

Ivan Rioufol : c'est aussi difficile d'expulser un squatteur qu'un clandestin... gare au retour de bâton !

écrit par Marcher sur des oeufs | 14 septembre 2020



La France à l'envers, ça suffit !

<https://blog.lefigaro.fr/rioufol/2020/09/la-france-a-lenvers-ca-suffit.html>

9 septembre 2020

Dans cette France légale qui marche sur la tête, Henri Kaloustian peut s'estimer heureux : il n'aura mis que trois semaines pour reprendre possession de sa maison squattée, à Théoule-sur-Mer (Alpes-Maritimes). En effet, la législation est telle que ces procédures d'expulsion, coûteuses pour le propriétaire, peuvent durer de six mois à un an. Entre le droit au logement et le droit de propriété, ce dernier est moins protégé. En l'espèce, la procédure a été opportunément accélérée après la mise en garde à vue par la gendarmerie d'Abdellah Z., interpellé lundi soir pour violences conjugales. Le couple et ses deux jeunes enfants avaient dû quitter leur logement en région parisienne pour, semble-t-il, des questions de voisinage (Le Figaro de ce mercredi).

Les conditions de leur installation frauduleuse dans cette maison appartenant à un couple de retraités absents, les Kaloustian, ne sont pas encore claires. La piste d'un intermédiaire ou d'un réseau de relogement semble probable. Après l'expulsion, l'épouse se plaignait encore d'avoir été « mise à la porte, limite de force ». Cette histoire médiatisée a évidemment scandalisé l'opinion. Elle est révélatrice de ce monde à l'envers qui exaspère les Français et attise leur colère.

L'Etat-nounou sur-joue l'affairement, dans son rôle de protecteur face au Covid-19. Or l'énergie et la détermination que met le pouvoir dans sa guerre déclarée contre le virus relèvent de la farce. En réalité, les vrais remparts sont tombés depuis longtemps. Dans les faits, la République se montre incapable de protéger ses citoyens, singulièrement quand ils se trouvent dépossédés de leur logement, voire de leur nation. **Car les difficultés d'expulsions sont les mêmes, qu'il s'agisse d'un squatteur ou d'un clandestin.** A Angers, une étudiante de 20 ans a été violée chez elle le 31 août par un étranger multirécidiviste ayant déjà fait l'objet de deux mesures d'interdiction du territoire, inapplicables (Le Figaro, mardi). La petite histoire des retraités lésés est, plus gravement, celle de la France bonasse. Elle s'est volontairement désarmée au nom de l'apaisement et de l'accueil pour tous. Le sentiment d'abandon n'est pas propre aux Kaloustian. Il est ancré dans la société des Oubliés, là où l'indignation bouillonne.

Dans la déclaration des droits de l'homme de 1793, l'article 35 prévoyait « *le droit des peuple à l'insurrection* » face à un gouvernement incapable. Ce texte, dangereux, n'a jamais été applicable. Mais les injustices, elles, s'accumulent. Gare à l'explosion !

Ivan Rioufol